RAPPORT ANNUEL

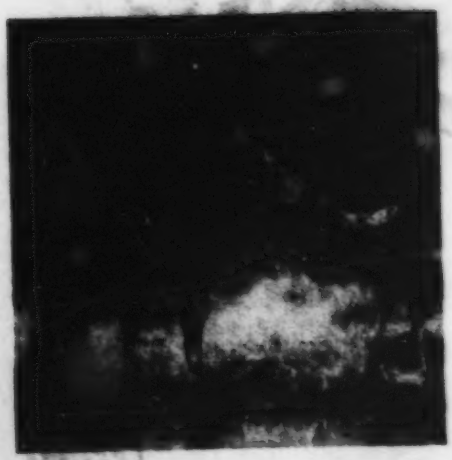

1987-1988

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

92-05103/

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, le 20 décembre 1988

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150, boul. Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,

Michel Damphousse

Québec, le 20 décembre 1988

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 7

PRÉSENTATION DE LA FONDATION 9

I Statut 9
II Fonctions 9

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS 10

I Le conseil d'administration 10
II L'organisation administrative 10
III Le financement 11
IV La conservation et la mise en valeur des habitats fauniques 12
V Les autres activités 15

SURVOL DES PRIORITÉS 1988-1989 17

ANNEXE 19

ÉTATS FINANCIERS

I Rapport du vérificateur 21
II Bilan au 31 mars 1988 22
III Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1988 23
IV Notes complémentaires au 31 mars 1988 24

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Après avoir connu des débuts difficiles, opéré avec un conseil d'administration restreint, vécu une remise en question de son existence et des difficultés financières majeures, il est réjouissant de constater que l'année 1987-1988 aura été, pour la Fondation de la faune du Québec, un tournant décisif, le couronnement des efforts soutenus de ceux qui ont veillé à son développement.

En effet, l'adoption d'une loi sur le financement de la Fondation est venue confirmer son rôle primordial dans le domaine de la conservation des habitats fauniques du Québec, un patrimoine collectif d'une valeur inestimable, en lui procurant les garanties de financement nécessaires à la réalisation de son mandat et à la planification de ses activités. Dans ce même esprit de reconnaissance, le gouvernement du Québec a complété le conseil d'administration et désigné quatre nouveaux membres qui, en mettant leurs connaissances et leur savoir-faire au service de la Fondation, en accroissent le rayonnement et la crédibilité.

À la suite de la mise en place de ces mécanismes permanents de financement, notre mandat de promotion et de soutien financier de projets de protection, de restauration, d'aménagement et de mise en valeur des habitats fauniques a pu enfin véritablement s'amorcer. Ainsi, une première entente dans le cadre de laquelle cinq partenaires, dont la Fondation, investiront plus de 16 millions de dollars pour la protection et l'amélioration des habitats fauniques, au cours des cinq prochaines années, a été signée. De plus, faisant suite à l'adoption par le gouvernement du Québec, le 9 mars 1988, d'un décret concernant l'octroi d'une aide financière par la Fondation, le conseil d'administration a pu analyser et accepter cinq des demandes qui lui avaient été présentées par des organismes du milieu depuis sa création en novembre 1985. L'aide de près de 235 000 $ ainsi consentie par la Fondation s'ajoute à la contribution de vingt-cinq autres organismes et permettra la réalisation de projets d'une valeur supérieure à 3 millions de dollars.

Pour 1988-1989 la Fondation, forte d'une grande crédibilité auprès de ses différents partenaires, de leur collaboration dans la réalisation de projets et du soutien d'une équipe compétente et motivée, poursuivra ses efforts de financement. L'accent sera mis particulièrement sur la mise en place de nouveaux mécanismes de financement qui viendront soutenir l'effort consenti par les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs. Ainsi, la Fondation produira le premier timbre pour la conservation des habitats fauniques du Québec, lancera sa première campagne de financement auprès de l'entreprise privée et du public en général et dévoilera son programme de «membership». Tous ces projets devraient permettre à la Fondation de compléter son financement et de disposer rapidement d'un budget annuel de l'ordre de 3 millions de dollars.

Dans ses interventions fauniques, elle accentuera son travail de protection des habitats et de soutien financier des projets soumis par des organismes du milieu. Par ailleurs, elle concentrera ses efforts dans l'élaboration de programmes particuliers d'amélioration des habitats des milieux terrestres et aquatiques, notamment dans l'implantation d'un premier programme de mise en valeur des ravages de cerfs de Virginie situés sur propriété privée. Finalement, elle contribuera à l'avancement des connaissances dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur des habitats, en élaborant un programme de bourses d'études et de recherche de niveau universitaire.

Toutes ces étapes franchies au cours de l'année 1987-1988 et les projets pour l'exercice 1988-1989 démontrent bien le dynamisme de la Fondation et permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Nous nous devons, à l'heure où les préoccupations de la société québécoise concernant les questions environnementales sont sans cesse croissantes, d'accentuer et de concerter nos efforts afin que la Fondation de la faune du Québec, qui est encore toute jeune, puisse répondre adéquatement aux besoins des années 90 car le travail ne fait que commencer.

Il convient de signaler que toutes ces activités ont pu être réalisées grâce au soutien des principaux organismes de la faune œuvrant au Québec et grâce à la collaboration du personnel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Je voudrais finalement remercier très sincèrement les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et l'appui qu'ils m'ont apporté ainsi que tout le personnel de la Fondation pour son dévouement et ses efforts soutenus.

Le président-directeur général

Michel Damphousse

Québec, le 12 décembre 1988

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

I STATUT

Créée le 15 juin 1984 en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat est une corporation mandataire du gouvernement qui relève du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La Fondation est gérée par un conseil d'administration formé de sept membres, dont un président, nommés par le gouvernement du Québec pour un mandat d'au plus trois ans. Au 31 mars 1988, tous les postes du conseil d'administration étaient comblés.

II FONCTIONS

La Fondation a pour fonctions :

1. de recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions et d'informer la population sur les avantages qui y sont reliés ;

2. de louer ou d'acquérir, pour et au nom du gouvernement, des immeubles ou de conclure des ententes avec des personnes, des organismes ou des associations aux fins de l'aménagement et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ;

3. de promouvoir ou d'aider financièrement des programmes de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de la faune et de son habitat sur des immeubles qui font l'objet d'ententes avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou acquis par ce dernier, conformément au plan de ses activités.

Photographie : Pierre Bernier

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS 1987-1988

I LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les activités du conseil d'administration ont été intenses au cours de l'exercice financier 1987-1988. Le conseil s'est réuni à six reprises, soit le 12 mai, le 8 juin, le 20 octobre et le 15 décembre 1987 ainsi que le 4 février et le 15 mars 1988. Les principales décisions prises par les membres du conseil au moment de ces rencontres sont consignées dans près de quarante résolutions.

Le conseil d'administration a ainsi été appelé à évaluer des dossiers diversifiés qui concernaient tant l'organisation administrative de la Fondation que ses orientations et priorités d'intervention en matière de financement et de conservation des habitats fauniques.

II L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de planification stratégique déposé en juin 1986, le conseil d'administration a présenté au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, un projet de modifications à la loi constitutive de la Fondation.

Ces modifications, qui ont été déposées par le ministre pour adoption par l'Assemblée nationale au printemps de 1988, visent notamment :

- un accroissement de la représentativité du conseil d'administration ;
- une définition plus précise du mandat et des pouvoirs d'intervention de la Fondation ;
- une simplification de la structure opérationnelle et une autonomie de fonctionnement accrue.

Parallèlement à ces modifications législatives, les structures opérationnelles et les procédures administratives nécessaires au fonctionnement de la Fondation étaient mises en place. Ainsi, en plus de compléter son règlement de régie interne en se dotant d'une procédure relative à la conclusion de contrats, le conseil d'administration adoptait et faisait approuver par le gouvernement du Québec :

- son premier plan triennal d'activités précisant ses orientations, ses priorités d'action, ses programmes d'activités et ses prévisions budgétaires ;

Photographie : Pierre Bernier

- son règlement concernant le plan d'effectifs, les normes et barèmes de nomination et rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel ;
- son règlement concernant la forme et le contenu des demandes d'aide financière, les documents qui doivent les accompagner et les modalités et critères d'évaluation de ces demandes ;
- son règlement concernant l'acceptation des dons, legs et autres contributions ;
- son règlement concernant le remboursement des frais engagés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions.

Toujours sur le plan administratif, dans le but de bénéficier des services de personnes d'expérience et afin de limiter ses frais d'exploitation, la Fondation négociait et concluait, avec le Service canadien de la faune et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, des ententes à cet effet.

III LE FINANCEMENT

Les activités de financement pour l'exercice 1987-1988 ont été axées prioritairement sur la reconnaissance du principe de l'utilisateur-payeur. L'adoption par le gouvernement du Québec, le 16 juin 1987, de la Loi sur le financement de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat est venue confirmer la mise en application de ce principe. La contribution obligatoire des pêcheurs, chasseurs et trappeurs assurera dorénavant un revenu annuel d'environ 1 700 000 $ à la Fondation.

Afin de compléter son financement de base et pour permettre à l'ensemble de la population du Québec de contribuer à la conservation des habitats fauniques, la Fondation procédait à l'évaluation d'un programme axé sur la vente d'un timbre et d'une lithographie. Le 15 décembre 1987, le conseil d'administration acceptait que ce programme soit lancé dès l'année 1988. À la même occasion, les membres du conseil retenaient l'œuvre « Gélinotte huppée » soumise par le peintre animalier Jean-Luc Grondin pour apparaître sur le premier timbre pour la conservation des habitats fauniques du Québec. En plus de générer des revenus substantiels pour la Fondation, ce programme aura un effet de sensibilisation et d'éducation important sur la population du Québec.

IV LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

Dans les limites de son mandat, afin de promouvoir et d'aider financièrement des programmes de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de la faune et de son habitat, la Fondation intervient soit dans la mise en œuvre de programmes généraux de protection et d'amélioration des habitats, soit pour soutenir financièrement la réalisation de projets particuliers lancés par des organismes du milieu.

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Fondation s'est ainsi impliquée directement dans six projets d'intervention concernant les milieux humides, aquatiques et terrestres. Ce sont:

1. Plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques

Il s'agit d'une entente-cadre axée sur la protection et la mise en valeur des milieux humides et sur l'amélioration et l'aménagement des milieux terrestres et aquatiques. La Fondation y est notamment responsable de tous les dossiers d'acquisition. À cette fin, elle administrera un compte en fidéicommis dans lequel tous les partenaires verseront les sommes prévues pour l'acquisition, soit 3,25 millions de dollars.

Coût total: 3 280 000 $ annuellement
Contribution FFQ: 201 000 $ annuellement à compter de 1988-1989

Principaux partenaires:
- Canards Illimités
- Habitat faunique Canada
- Office de planification et de développement du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

2. Centre de production et de recherche de la ouananiche du Lac-Saint-Jean

Ce centre, implanté grâce à l'initiative du Centre écologique du Lac St-Jean Inc., permettra de produire annuellement 150 000 tacons qui seront ensemencés pour restaurer le potentiel du lac. Le centre permettra également d'étudier la reproduction de cette espèce et de proposer l'aménagement d'habitats de reproduction en milieu naturel.

Coût total: 2 301 416 $
Contribution FFQ: 128 854 $
Principaux partenaires:
- Gouvernement du Canada
- Office de planification et de développement du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Société zoologique de Saint-Félicien
- Domtar inc.
- Donohue Saint-Félicien
- Abitibi Price
- Alcan

3. Île aux Lièvres

Acquisition par la Société Duvetnor ltée d'un habitat faunique important situé dans l'estuaire du Saint-Laurent. Cet habitat d'une superficie de 930 ha constitue une aire de repos et de nidification pour la sauvagine ainsi que pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux aquatiques.

Coût total: 660 000 $
Contribution FFQ: 26 625 $
Principaux partenaires:
- Habitat faunique Canada
- Canards Illimités
- Nature Conservancy of Canada
- Office de planification et de développement du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Province of Quebec Society for the Protection of Birds Inc.

4. Rivière Sainte-Marguerite

Réalisé par l'Association de la rivière Sainte-Marguerite, ce projet vise l'expérimentation de techniques d'incubation d'œufs de saumons en milieu naturel et l'implantation de saumons dans un secteur de 90 km de rivière non utilisé par le saumon.

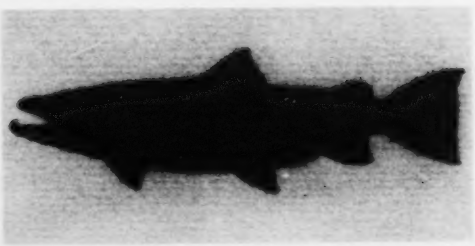

Coût total: 50 000 $
Contribution FFQ: 15 000 $
Principaux partenaires:
- Club de pêche Sainte-Marguerite
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

5. Forum sur le béluga

Organisé par la Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées, ce premier forum international sur l'avenir du béluga constitue une tribune unique pour les spécialistes et groupes intéressés par la survie du béluga. Seront connus à cette occasion les résultats des plus récentes recherches et les actions à prendre pour améliorer la situation de ce mammifère marin dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Coût total: 206 000 $
Contribution FFQ: 5 000 $
Principaux partenaires:
- Alcan
- Environnement Canada
- Pêches et Océans Canada
- Habitat faunique Canada
- Hydro-Québec
- Ultramar
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Ministère de l'Environnement du Québec

6. Film documentaire sur le béluga

Ce projet de coproduction, par les Productions du Mile-End et Imageries, d'un film 16 mm couleur d'une durée de 60 minutes s'inscrit dans un cadre plus général de sensibilisation et d'information concernant la situation des bélugas du Saint-Laurent. Le document produit sera diffusé par les réseaux de télédiffusion et sera également présenté en cassette vidéo.

Coût total: 252 000 $
Contribution FFQ: 15 000 $
Principaux partenaires:
- Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées
- Habitat faunique Canada
- Office national du film
- Pêches et Océans Canada

V LES AUTRES ACTIVITÉS

Finalement, en plus d'avoir été active en matière de financement et d'intervention faunique, la Fondation l'a été tout au long de l'année dans le domaine des communications.

1. Une présence constante

Préoccupée par le maintien des relations de collaboration établies avec les organismes de la faune, la Fondation a participé aux nombreux événements, congrès, colloques ou assemblées annuelles des principaux organismes intéressés par la gestion des ressources fauniques.

2. Deux dépliants d'information

Soucieuse de se faire connaître d'un large public et afin de répondre aux demandes sans cesse croissantes d'information, la Fondation a produit:

— un dépliant d'information décrivant son statut, son mandat, ses orientations, ses priorités d'action et ses mécanismes de financement;
— un dépliant précisant la forme et le contenu des demandes d'aide financière, de même que les critères et modalités d'évaluation de ces demandes.

3. Deux films vidéo

Dans le cadre de sa collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la Fondation a contribué financièrement à la production par le MLCP de deux films vidéo sur le trappage de l'ours noir et du loup.

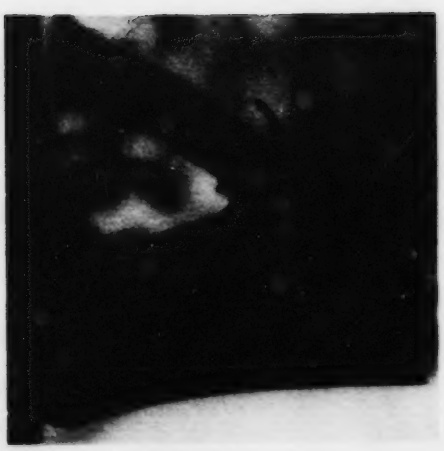

Photographie: Pierre Bernier

SURVOL DES PRIORITÉS 1988-1989

Durant l'année à venir, la Fondation entend poursuivre ses efforts afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Ainsi, la priorité sera accordée, dans le cadre de ses activités de planification, de financement, de conservation et de mise en valeur des habitats, aux dossiers suivants:

- participation au Sommet québécois sur la faune et mise en application des consensus issus de ce sommet;
- mise en place du premier mécanisme de financement autonome de la Fondation: lancement officiel, production et distribution du premier timbre pour la conservation des habitats fauniques du Québec;
- mise sur pied et promotion d'autres sources de financement permettant aux corporations, à différents groupes et au public en général d'appuyer financièrement la Fondation;
- réflexion sur la création d'un fonds du patrimoine faunique et évaluation des contributions à verser dans ce fonds par les entreprises utilisatrices de ressources naturelles;
- structuration et implantation d'un programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie situés sur propriétés privées;
- création d'un programme de bourses d'études et de recherche orienté vers la conservation et la mise en valeur de l'habitat.

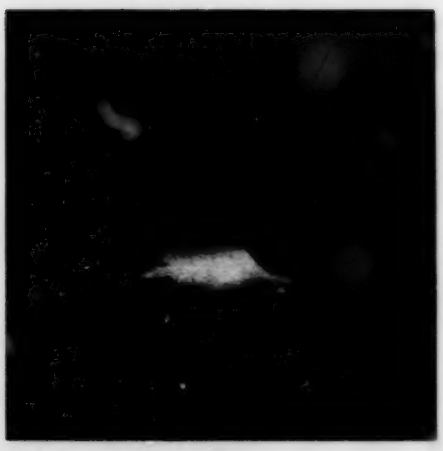

Photographie: Pierre Bernier

ANNEXE

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL DE LA FONDATION

AU 31 MARS 1988

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Michel Damphousse, président-directeur général Fondation de la faune du Québec
Vice-président	Alfred Hamel, président du conseil Cabano/Expéditex
Trésorier	George Arsenault, sous-ministre adjoint Direction régionale de la ressource faunique Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Membres	Richard C. DeVilliers, directeur commercial pour la région de l'Est Fil et câble Alcan
	Léo-Paul Quintal, président Fédération québécoise de la faune
	A.J. Ross, vice-président et directeur général Produits forestiers Domtar
	Claude Rouleau, ingénieur, administrateur, conseiller Lavalin inc.
Membre sortant	Pierre A. Bélanger, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

PERSONNEL

Président-directeur général	Michel Damphousse
Secrétaire de la Fondation	Jean-Roch LeBlond
Responsable des acquisitions	Guy Lépine
Secrétaire-réceptionniste	Solange Goulet-Hafsi
Conseillère juridique	Mona Angers

ÉTATS FINANCIERS

I RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

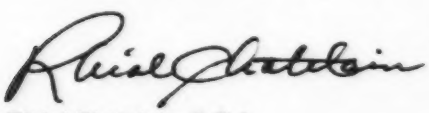

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 16 mai 1988

ÉTATS FINANCIERS

BILAN II
au 31 mars 1988

(L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications)

	1988	1987
	$	$
ACTIF		
Encaisse (note 3)	**399 421**	3 273
Dépôts à court terme et intérêts courus	**618 221**	10 036
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	**—**	12 000
Débiteurs	**12 603**	250
Frais payés d'avance	**827**	780
	1 031 072	26 339
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	**23 646**	6 447
Fonds en fidéicommis (note 3)	**310 000**	—
	333 646	6 447
EXCÉDENT	**697 426**	19 892
	1 031 072	26 339

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

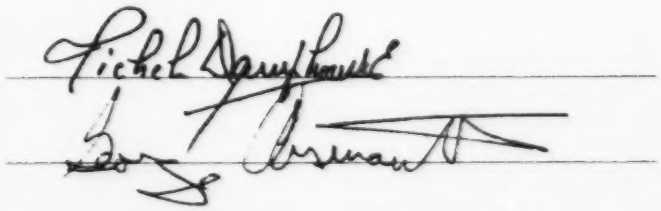

ÉTATS FINANCIERS

III REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	$	$
REVENUS		
Contributions perçues sur les permis de chasse ou de piégeage (note 4)	**823 490**	—
Subvention du gouvernement du Québec	**24 000**	87 000
Intérêts sur dépôts bancaires	**17 819**	2 454
Remboursement de traitements par les partenaires	**11 093**	—
Autres	**1 291**	—
	877 693	89 454
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	**158 837**	132 787
Frais de déplacement et de représentation	**15 357**	16 447
Honoraires professionnels	**2 937**	7 500
Publicité et promotion	**11 706**	147
Frais d'informatique et de comptabilité	**6 369**	5 043
Impression et frais de bureau	**4 229**	2 682
Matériel et équipement	**—**	2 992
Intérêts et frais bancaires	**724**	384
	200 159	167 982
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**677 534**	(78 528)
EXCÉDENT AU DÉBUT	**19 892**	98 420
EXCÉDENT À LA FIN	**697 426**	19 892

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES IV
31 mars 1988

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, corporation instituée par une loi spéciale, a pour fonctions :

1 De recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions et d'informer la population sur les avantages qui y sont reliés ;

2 De louer ou d'acquérir, pour et au nom du gouvernement, des immeubles ou de conclure des ententes avec des personnes, des organismes ou des associations aux fins de l'aménagement et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ;

3 De promouvoir ou d'aider financièrement des programmes de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de la faune et de son habitat sur des immeubles qui font l'objet d'ententes avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou acquis par ce dernier, conformément au plan de ses activités.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Contributions perçues sur les permis de chasse et de piégeage

Les contributions perçues par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur les permis de chasse ou de piégeage sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues par la Fondation.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé à même les crédits d'un ministère n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Au cours de l'exercice, la Fondation a signé avec d'autres partenaires une entente-cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques.

La fondation s'est engagée à placer en fidéicommis les sommes reçues en vertu de cette entente. Le 21 mars 1988, un montant de 310 000 $ a été reçu des partenaires. Ce montant a été déposé en fidéicommis dans un compte bancaire distinct le 12 avril 1988.

4. CONTRIBUTIONS PERÇUES SUR LES PERMIS DE CHASSE OU DE PIÉGEAGE

La Loi sur le financement de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, sanctionnée le 18 juin 1987 et entrée en vigueur le 17 juillet 1987, a modifié la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour permettre un nouveau mode de financement de la Fondation. Cette loi prévoit la perception d'une contribution lors de la délivrance d'un permis de chasse ou de piégeage.